

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 8

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

12 août 2025

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Bernard GOEURLOT.

2025/09 N°2

Objet de la Délibération :

**Avenant 1 groupement de
rachats des matières premières**

Présents : Mme N.COYARD, MM. B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN,
P.PICHAVANT, B.GILSON, P.DEHAND, B.GOEURIOT, P.HENRY

Excusés : MM., D.MOUSSA, S.OBARA

Pouvoir :

Considérant le souhait du comité syndical de s'associer au groupement initié par le SYVALOM début 2024 pour la reprise des matériaux triés en sortie de centre de tri,

Vu la délibération 2024/02 n°5 du 13 février 2024, portant acceptation de la proposition de reprise « option fédération » formulée par VEOLIA via le SYVALOM.

Vu le contrat de reprise des flux aciers, aluminium et fibreux (hors JRM) signé avec VEOLIA le 7/05/2024,

Vu la proposition d'avenant faite par VEOLIA au groupement de revoir à la hausse ces tarifs de rachat avec une reconduction du contrat sur 2 ans.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par un vote à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition d'avenant de VEOLIA de reconduction du contrat de reprise pour une durée de 2 ans,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

